



VILLE DE

Ramonville
Saint-Agne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 14 Avril 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 32

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 28

Numéro
2014/AVR/20

Point de l'ordre du jour
1.3.2

OBJET

**DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS À
L'ÉTABLISSEMENT
D'HÉBERGEMENT POUR
PERSONNES ÂGÉES
DÉPENDANTES (E.H.P.A.D)**

RAPPORTEUR

M. LE MAIRE

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 29/04/2014
L'affichage en mairie le : 29/04/2014
La notification le :

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Lundi 14 Avril 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 8 Avril 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. J. DAHAN, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, Mme Ch. CHEVALLIER, M. Fr. ESCANDE, M. N. MASSY, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, Mme M. RICHARD.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. J-P. PERICAUD a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI.

Exposé des motifs

Monsieur LE MAIRE indique que par délibération du 29 Février 2008, le Conseil Municipal a créé l'établissement public autonome qui aura en charge la gestion de l'E.H.P.A.D. dénommé « les Fontenelles » dont la capacité est de 83 lits.

Il faut noter que par cette décision, la commune a manifesté sa volonté d'accueillir les personnes âgées dans une structure publique avec pour objectif des tarifs d'accès qui permettent à des personnes sans revenus conséquents d'intégrer ce type d'établissement tout en garantissant une qualité de soins et d'hébergement de bonne qualité.

Dès lors, le Conseil Municipal a fixé la composition du Conseil d'administration de l'établissement comme suit :

- 1^{er} collège : 4 élus de la Commune dont le Maire, Président
- 2^{ème} collège : 2 représentants du Département,
- 3^{ème} collège : 2 représentants des usagers,
- 4^{ème} collège : 1 représentant du personnel médical,
1 représentant du personnel non médical,
- 5^{ème} collège : 2 représentants de personnes qualifiées,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation des représentants de la Commune appelés à siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD.

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré par **24 Voix POUR** et **4 Voix CONTRE** (M. BROT, Mme CABAU, Mme CHEVALLIER, M. ESCANDE) et **4 ABSTENTIONS** (M. AREVALO, Mme ARRIGHI, Mme RICHARD et par procuration M. PERICAUD), désigne en qualité de membres de l'E.H.P.A.D :

- Monsieur le MAIRE
- Madame Marie-Pierre DOSTE
- Madame Gisèle BAUX
- Madame Marie-Pierre GLEIZES

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : 28/04/2014
Nom du signataire : Christophe LUBAC